

TARIFS ANNUELS EXTERNAT - DEMI-PENSION

Nous déterminons 6 catégories (A, B, C, D, E, F) selon le tableau ci-dessous.

Nous prenons en compte tous les traitements et salaires avant déduction des 10 % (ou frais réels), les pensions alimentaires, rentes, BIC, les revenus fonciers... Les revenus sont ceux indiqués sur votre avis d'imposition. Pour les parents séparés, la catégorie retenue dépendra des revenus de chacun des parents payeur.

CONTRIBUTION & COTISATIONS

- Contribution des familles

Catégorie	Revenus annuels	Contribution annuelle
A	De 0 à 26 000 €	439.00 €
B	De 26 001 à 38 500 €	592.00 €
C	De 38 501 à 54 500 €	717.00 €
D	Supérieur à 54 501 €	833.00 €

Et, si vous le pouvez, par solidarité...

E	« Bienfaiteur 1 (1)	1043 .00	Avec la réduction d'impôt de 66% vous ne payez que 70 € en Cat. E ou 150 € en Cat. F
F	« Bienfaiteur 2 » (1)	1283.00	

(1) Les catégories « bienfaiteur 1 » et « bienfaiteur 2 » sont proposées au libre choix afin de permettre aux familles d'aider l'établissement. Un reçu pour dons aux œuvres à une association habilitée vous sera délivré en fin d'année civile.

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

➤ Remise accordée : 2 enfants : 10 % 3 enfants : 15 % 4 enfants : 20 % 5 enfants : 25 %

- Cotisation APEL

20 € par an et par famille (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

- Cotisation La Salle

9,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

RESTAURATION – DEMI PENSION

DEMI-PENSION 2 jours	DEMI-PENSION 3 jours	DEMI-PENSION 4 jours
451.20 €	676.80 €	902.00 €

REPAS OCCASIONNEL

Obligation de réservation via Ecole Directe et paiement distinct par CB. **Prix du repas : 7.60 €**

GARDERIE - ETUDE (Toute heure commencée est due) :

<u>Matin (07h30 – 08h00) :</u>	Occasionnellement : 2.20 €/Séance	Annuellement : 217.00 €
<u>Soir (17h00 – 18h00) :</u>	Occasionnellement : 5.70 €/Séance	Annuellement : 455.00 €
<u>Soir (17h00 – 18h30) :</u>	Occasionnellement : 8.60 €/Séance	Annuellement : 606.00 €

REGLEMENT

Vous choisissez le nombre d'échéances de paiement sur la fiche comptable (1,3,9 ou 10 fois). Les chèques d'acompte encaissés en juillet viennent en déduction du montant total à payer.